



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

www.valigny.fr

PROCES VERBAL

Conseil municipal

Du 14 Février 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le quatorze Février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : *Mmes et Mrs Alain BECQUART, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Marie MILLERAT-DALDIN, Corinne TIERCE*

ETAIENT ABSENTES : *Mme Manon GAYET et Mrs Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON,*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Mr Franck DEUSS.*

POUVOIRS :

- *Mr Aimé CHEMINOT a donné pouvoir à Mr Francis LEBLANC*
- *Mr Bernard CHORGNON a donné pouvoir à Mr Franck DEUSS*
- *Mme Manon GAYET a donné pouvoir à Mme Marie MILLERAT-DALDIN,*

Mme le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : *le 7 Février 2024*

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal : 15 Décembre 2023*
- *Projets d'investissements 2024*
- *Délibération : plan de financement toiture atelier municipal*
- *Délibération : plan de financement achat divers matériels*
- *Informations et questions diverses*

Approbation du Procès-verbal du 15 Décembre 2023

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2023.

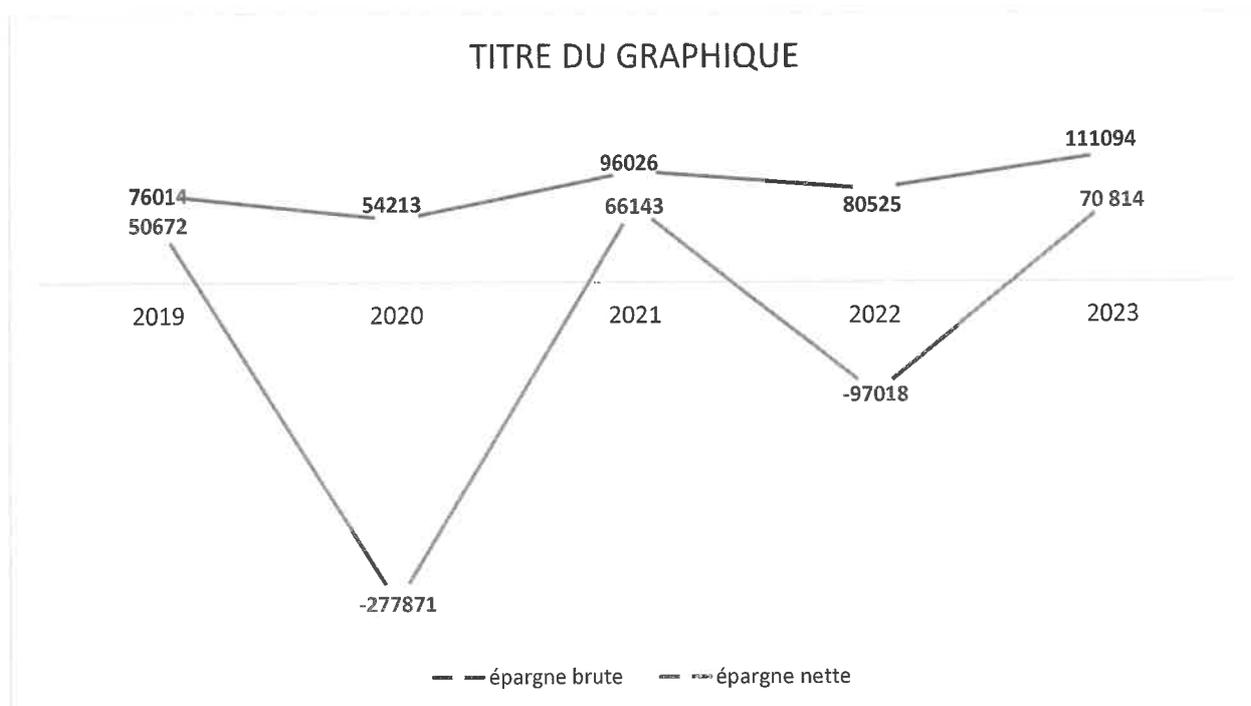
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal, sachant que Mr Alain Becquart n'a pas pris part au vote, car il est arrivé avec retard.

Projets d'investissement année 2024

Mme le Maire présente au conseil municipal des éléments de calcul de la capacité d'autofinancement nette et brute.

Analyse Rapide du budget 2023 (données à consolider)

Repères	Éléments	2019	2020	2021	2022	2023
A	Recettes réelles de fonctionnement	286 779	275 900	317 820	333 131	494 439
B	Charges réelles de fonctionnement	210 765	221 669	221 794	252 606	383 345
C=A-B	Épargne Brute	76 014	54 231	96 026	80 525	111 094
E	Remboursement du capital des emprunts	25 342	332 102	29 883	177 543	40 271
D=C-E	Épargne nette	50 672	-277 871	66 143	- 97 018	70 823
F	Capital restant dû au 31/12	611 879	435 651	408 789	531 246	490 975



Mr Francis LEBLANC s'interroge sur la différence significative des chiffres entre 2022 et 2023.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une analyse rapide donnant une tendance indicative et que les chiffres sont à consolider à réception du compte de gestion et du document de valorisation financière 2023.

Ces éléments précis seront donnés lors du prochain conseil municipal.

Le montant de la trésorerie au 14 Février 2023 s'élève à 398 130 €

Mme le Maire présente une estimation provisoire des investissements pour l'année 2024 :

Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser adressage : 25 000€ travaux mairie : 10 000€	35 000 €	Restes à réaliser (subventions mairie : 53 510 € + Vitaux : 13 390 € + adressage : 7 129 €)	74 029 €
		FCTVA	59 000 €
Remboursement emprunts (dont prêt relais : 150 000 €)	191 019 €		
Toiture atelier Achat divers matériel	8 100 € 4 750 € } 12 850	subventions	8 100 €
Etude faisabilité photovoltaïque	Environ 20 000 €		
Sainte Marguerite	5 000 €	Fondation du Patrimoine (solde)	1 231 €

M. Francis LEBLANC précise que concernant les travaux de restauration de Sainte Marguerite, la DRAC doit tout prendre en compte. Cette information sera à vérifier auprès de cet organisme.

Délibérations

Mme le Maire propose de délibérer dans :

- Un premier temps, sur le choix de l'artisan pour la rénovation de la toiture de l'atelier municipal,
- Puis de celui du fournisseur pour l'achat de divers matériaux,
- Puis sur le plan de financement où les deux opérations seront regroupées pour optimiser les montants des subventions.

Le conseil municipal donne son accord.

Délibération : rénovation toiture atelier municipal

DEL 20240214001 : rénovation toiture atelier municipal

Mme le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la rénovation de la toiture de l'Atelier Communal :

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| ➤ COURTIS Travaux | 7 341,82 € HT |
| ◆ Dépose de la toiture | |
| ◆ Fourniture et pose de bac acier | |
| ➤ SARL CORMIER et FILS | 6 430,00 € HT |
| ◆ Dépose de la toiture | |
| ◆ Fourniture et pose de bac acier | |
| ◆ Bandes de rives et gouttières | |
| ◆ Echafaudage | |

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix des entreprises.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (10 voix pour et 1 abstention) décide de retenir le devis de la SARL CORMIER et FILS pour un montant de 6 430,00 € HT.

Délibération : achats de divers matériels
--

DEL 20240214002 : achats de divers matériels

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a reçu qu'un seul devis concernant l'achat de divers matériels, malgré des demandes faites auprès de différents fournisseurs.

Mme le Maire présente alors le devis de la Société AGRI MAT SERVICES pour un montant de 3 955,25 € HT

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| ➤ Remorque Trelgo | 1 350,00 € HT |
| ➤ Rehausse grillage pour la remorque | 346,25 € HT |
| ➤ Perforateur burineur | 609,00 € HT |
| ➤ Nettoyeur HP thermique | 1 650,00 € HT |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de la Société AGRI MAT SERVICES pour un montant de 3 955,25 € HT

Délibération : plan de financement

DEL 20240214003 : plan de financement

Rénovation toiture atelier municipal et achats de divers matériels

Mme le Maire soumet au conseil municipal la validation du plan de financement prévisionnel suivant concernant la rénovation de la toiture de l'atelier municipal et l'achat de divers matériels :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Natures	Montant HT	Nature	Montant HT
Dépose toiture	1 330,00	CD03 Solidarité départementale Maximum : 10 000 €	5 000,00
Fourniture et pose	4 000,00		
Repose gouttière	850,00		
Echafaudage	250,00		
I Toiture atelier sous total 1	6 430,00	Communauté de communes du Pays de Tronçais	2 692,00
Remorque	1 350,00		
Perforateur Burineur	609,00		
Rehausse grillage remorque	346,25		
Nettoyeur thermique	1 650,00		
II Divers matériels sous total 2	3 955,25	Total des subventions 74.07 %	7 692,00
		Autofinancement de la commune	2 693,25
Total (I + II)	10 385,25	Total	10 385,25

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Approuve le plan de financement,*
- *Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental, et de la communauté de communes du Pays de Tronçais*

Informations

1) Logement route des sablons :

Mme le Maire informe le conseil municipal que les travaux (changement du radiateur et du ballon d'eau chaude, peinture) concernant le logement vacant situé 2 Route des Sablons sont terminés. Elle propose de le mettre en location au prix de 350 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

2) SICTOM de CERILLY :

Le SICTOM de Cérilly propose de mettre à disposition des usagers, gracieusement, des composteurs.

Afin de fournir un listing au SICTOM, les personnes intéressées sont invitées à se faire inscrire en mairie.

3) Action de Sensibilisation :

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de proposition du Club de l'Orée du Bois, la commune va organiser avec l'aide du département de l'Allier, une session de formation de sensibilisation routière pour les seniors : 25 personnes sont déjà inscrites.

Cette demi-journée se déroulera le 20 février, à l'espace socioculturel de VALIGNY.

4) Arrêt maladie de l'agent administratif en charge du secrétariat de Mairie :

Mme le Maire informe la municipalité que l'agent administratif en charge du secrétariat de Mairie sera absente à compter du 19 Février 2024 pour une durée minimum de 3 semaines.

La commune a contacté le centre de gestion afin de trouver un remplaçant ou remplaçante pour cette période.

Notre assureur prendra en charge une partie de son salaire et des charges : 15 jours de carence.

5) Adressage :

Chaque administré concerné par un changement de numéro et/ou de nom de voie a dû recevoir un courrier avec un certificat d'adresse, les informant.

La Base Adresse Locale va être reversée dans la Base Adresse Nationale au 1er mars.

Sans autre question, la séance est clôturée à 19h45.